

**CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON**  
**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE**  
**Du 22 juillet 2010**

Date de convocation : 16 juillet 2010

Nombre de Conseillers : 18

En exercice : 18    Présents : 15    Procurations : 2:

L'an deux mille dix, le 22 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick MOURA

**PRÉSENT**: Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Jean-Michel CLOS, Antoine CUYAUBERE, Pierre DABAN, Bruno FRECHOU, Jean GASSIE, Emmanuelle JAURETCHE, Yves MONGUILHET, Marie-Gabrielle MONSET, Pierre SAUBATTE, Fabien BERARD, DOURROM Bernadette, Laurent AUBUCHOU, Nicolas BUZY-VIGNAU.

L. AUBUCHOU est arrivé à 21 h 35, N. BUZY-VIGNAU est parti à 21 h 25

**EXCUSES**: Guy LABARRERE

**PROCURATIONS**: Jean-Jacques CLAVERIE à Antoine CUYAUBERE, Marc CANTON à Pierre DABAN,

**Secrétaire de séance**: Michel AURIGNAC

M. le Maire demande la modification de l'ordre du jour : SDEPA sécurisation du quartier Lasgrabes et aide au département du Var. ces deux délibérations seront ajoutées.

**1) Lecture du procès-verbal du 16 juin 2010 : adopté à l'unanimité**

**2) Compte-rendu d'activité 2009 de la SEPA : adopté à l'unanimité**

Suites aux commentaires de M. Brossard en séance plénière du 27 mai 2010, le compte-rendu d'activité de la SEPA est lu à l'assemblée et adopté.

**2) Extension de compétences de la CCVV : adopté à l'unanimité**

Pierre Saubatte rapporte au Conseil Municipal le projet élaboré par la Communauté de Communes de la Vath Vielha. Dès janvier 2011, un service de portage de repas à domicile en liaison froide permettra la livraison des repas. Ce service vient en complément de celui qui existe en liaison chaude au niveau d'un SIVU qui regroupe 8 communes. Le coût ne devrait pas dépasser 8,50 € livraison comprise. Les intéressés pourraient obtenir une aide dans le cadre de l'A.P.A. Les pré-inscriptions seront prises à la mairie. Le Conseil Municipal, accorde cette nouvelle compétence à la Communauté des Communes.

**3) Projet ITEP d'Igon : adopté à l'unanimité**

L'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique d'Igon (ITEP) projette l'intégration d'une classe de son établissement à l'école du Bourg pour une durée d'un an. Les cours seront dispensés le matin et débuteront le 4 novembre 2010, les frais de fonctionnement étant pris en charge par l'ITEP. Les enseignants et parents d'élèves ont été consultés et ont avalisé ce projet. Une convention de mise à disposition d'une classe de l'école sera signée avec l'ITEP.

**4) Terrains indivis : adopté à l'unanimité**

Suite à la commission indivise, Michel Aurignac informe que le Groupement Pastoral envisage d'effectuer à sa charge des tirs de mines visant à sécuriser des sentiers devenus dangereux pour le bétail et de créer un point d'eau à la cabane du Yerce. D'autre part, il est décidé de fixer à 176 € le prix de location des terrains indivis à ce même Groupement Pastoral. Cette location portant sur 466 ha, elle est calculée sur la base des taxes foncières.

**5) Aménagement d'un giratoire : adopté à l'unanimité**

Les travaux de création du rond point au droit de la mairie et le revêtement de la chaussée en enrobé, ont été réalisés par la commune au nom et pour le compte du département. Il convient donc de signer une convention de mandat avec le Conseil

Général. J. Gassie demande que l'on émette des réserves lors de la réception des travaux en raison de l'étroitesse de la sortie vers Nay.

**6) Loyer appartement commun *adopté à l'unanimité***

Il est décidé de relouer l'appartement vacant situé 16 rue des Pyrénées au prix de 515 € (fixé en novembre 2008) au lieu des 529,82 € autorisés au vu des augmentations annuelles.

**7) Prix des bacades : *adopté à l'unanimité***

Il est rappelé que les prix des bacades ont été fixés le 21 mai 2008 pour une période complète de transhumance. Toutefois, pour les éleveurs dont les troupeaux transhument sur les estives pour une période inférieure à la moitié de la saison, il est décidé de pratiquer un demi-tarif par tête de bétail, à savoir :

- pour les locaux : bovins 5 €, équins 10 €, ovins 0,90 €.
- pour les extérieurs : bovins 10 €, équins 30 €, ovins 1,50 €.

**8) Réactualisation des prix RTC : *adopté à l'unanimité***

La société de restauration collective RTC propose une augmentation du prix de ses services à la commune : pour les enfants 2,84 € TTC au lieu de 2,82 € ; pour les adultes 3,35 € au lieu de 3,32 €.

**9) Augmentation des tarifs de la cantine scolaire : *adopté à l'unanimité***

Suite à la précédente délibération, l'augmentation des prix de RTC sera répercuté de la façon suivante : 2,53 € pour les enfants au lieu de 2,50 € et 3,10 € pour les adultes au lieu de 3,05 € ; soit une augmentation de 1 %.

**10) Electrification rurale : *adopté à l'unanimité***

Afin de sécuriser l'alimentation électrique de la salle Jean Labarrère, le Syndicat Départemental d'Energie prévoit le remplacement de la ligne 4 fils existante par un câble torsadé. Le montant total des travaux est estimé à 8.144,99 € ; la part de la commune représente 626,44 € qui seront pris sur fonds propres.

**11) Aide au département du Var : *11 voix pour, 5 abstentions***

Après discussion, et suite à l'appel de l'Association des Maires, une aide de 150 € sera accordée aux sinistrés du Var.

**Questions diverses :**

- Compte-rendu de la commission indivise par Michel Aurignac
  - Modification du parcours pour les troupeaux au chemin du Col de Sanguinet
  - 4 minages autorisés
  - Les tâches de la Bathorbe seront supprimées, remplacées par des coupes de bois
  - Travaux à la cabane du Yerce (eau non potable)
  - Route du Castet Mauheit très abîmée par les intempéries : un courrier est adressé à la Carrière Daniel.
  
- M. le Maire lit le compte-rendu sur le projet de réintroduction des mouflons fait par Marc Canton
  
- Marie-Gabrielle Monset fait part de l'adoption par la Communauté de Communes de la modification du ramassage des ordures ménagères.

La séance est levée à 22 h 20

Patrick Moura

Laurent Aubuchou

Michel Aurignac

Fabien Bérard

Nicolas Buzy-Vignau

Marc Canton

Jean-Jacques Claverie

Jean-Michel Clos

Antoine Cuyaubère

Pierre Daban

Bernadette Dourrom

Bruno Fréchou

Jean Gassie

Emmanuelle Jauretche

Guy Labarrère

Yves Monguilhet

Marie-Gabrielle Monset

Pierre Saubatte